

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 08 octobre 2025****Délibération n° DEL_2025_0140**

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Nicolas SANIAL/Richard GAYTE

<u>Objet :</u>	Dommages causés par l'activité du Centre Technique Municipal : remboursement de sinistre
-----------------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Le 8 septembre 2025, rue Henri Dunant, dans le cadre de l'activité du Centre Technique Municipal, en débroussaillant, un caillou a été projeté et a brisé la vitre latérale côté passager d'une voiture appartenant à Mr MILLION François.

Le devis de réparation transmis par MONDIAL PARE-BRISE s'élève à 243,85 € TTC.

Délibération n° DEL_2025_0140 du mercredi 08 octobre 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser ces frais de réparation des dégâts liés à l'activité du CTM.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le remboursement de dommage causé dans le cadre de l'activité du service espaces verts du Centre Technique Municipal au véhicule de Monsieur MILLION François, le 8 septembre 2025 pour un montant de 243,85 € TTC à MONDIAL PARE-BRISE.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025